Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-514279843-20261005-2026-24-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026

Aéroport de BRIVE
VALLÉE DE LA DORDOGNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PERSONALISEE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-six, le lundi 05 octobre à 09h45, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Brive, Place Jean Charbonnel, 19100 BRIVE - salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 28 septembre 2026.

**DELEGUES PRESENTS :**

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Jean-Luc **SOUQUIERES**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Madame Alexandra **DOUSSAUD**, Conseillère Communautaire
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Départemental
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente
CAUVALDOR : Monsieur Jean-Claude **FOUCHE**, Président (suppléant de M. GINESTE)

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :**

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice- Président
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** **2026-24 _ Revalorisation tarifaire 2027**
**RAPPORTEUR :** **Monsieur Julien BOUNIE, Président**

Il vous est proposé de vous prononcer sur une revalorisation de la grille des redevances de l'aéroport.

Le guide tarifaire doit donc être actualisé au titre de l'année 2027.

Les tarifs sont calculés avec la prise en compte d'un arrondi au centième (en HT), conformément au guide tarifaire annexé.

3 cas de figure se présentent.

1) Compte tenu de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et des prix des services, il est proposé une augmentation de +2,5% en moyenne sur nos redevances pour l'année 2027 concernant :

- Redevances aéronautiques :
  - Redevances d'atterrissage pour l'aviation non basée (page 9)
  - Redevances d'atterrissage pour l'aviation privée et les aéroclubs basés (page 10)
- Redevance de balisage (page 11)
- Redevance de stationnement (page 11)
- Redevances domaniales :
  - Hangars et surfaces (page 25)
- Redevances Stationnement de véhicules (page 30)

2) Des augmentations diverses concernent les points suivants :

- La prestation « tarif journalier de location d'un emplacement d'aéronef pour les avions de passage » a été reconsidérée et portée à 90,00 € HT de façon à valoriser le temps passé pour être en mesure de proposer correctement cette prestation (page 26).

Aéroport de BRIVE
VALLÉE DE LA DORDOGNE

- Une rubrique « Hangar logistique » a été ajoutée au tarif de 28,75 € HT/m²/an (page 25).
- Le tarif de location d'emplacement pour le matériel de communication concernant l'espace pour un équipement radio aéronautique, a été revalorisé de 2% conformément à la convention d'AOT signée avec ARINC portant la location à 520,20 € HT/mois (page 26).
- Concernant les redevances d'assistance aéroportuaire :
  - Une catégorie « Forfait standard d'assistance hélicoptère » a été créée au tarif de 150,00 € HT (page 20)
  - Une réévaluation du tarif du produit dégivrant est portée de 5,00 à 6,00 € le litre.

3) Inversement, aucune évolution tarifaire n'est proposée pour les prestations suivantes :

*Redevances aéronautiques*

- Redevance passagers
- Redevance PMR
- Redevance carburant
- Majoration des tarifs hors heures d'ouverture
- Majoration des tarifs durant les heures d'ouverture pour augmentation des niveaux RFFS
- Manœuvres spéciales
- Nettoyage de l'aire de mouvement, des stationnements hangars, des voies d'accès et aires des stockage

*Redevances d'assistance en escale*

- Tarifs des prestations d'assistance : forfait standard d'aviation commerciale et forfait d'aviation d'affaires ou privée
- Forfait parcage simple à l'arrivée
- Forfait d'accompagnement aux formalités de douane
- Retard/et annulation
- Formalités bagages manquants ou endommagés à l'arrivée
- Prestations aux appareils
- Dégivrage (mise en veille équipe ou mise en place matériel)
- Prestations aux équipages et passagers

*Redevances domaniales*

- Commission sur CA
- Location de la Crew room
- Location d'emplacement pour food-trucks

*Autres redevances :*

- Prestations de formation ou de sensibilisation
- Location de salles/bureaux/prestations annexes
- Frais administratifs
- Frais de facturation
- Pack installation « nouveaux arrivants » et « pack visibilité »

Les tarifs au titre de l'année 2027 de la Régie publicitaire ont été intégrés au guide. Les tarifs restent inchangés.

Cette proposition, validée par le Conseil d'Administration, fera l'objet d'une consultation auprès des usagers.

Je soumets donc à votre approbation l'actualisation détaillée dans le guide tarifaire joint.

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | | 8 |
| Nombre de membres présents : | | 7 |
| Nombre de suffrages exprimés : | | 7 |
| Votes : | Pour : | 7 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Aéroport de BRIVE
VALLÉE DE LA DORDOGNE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 05/10/2026
Publiée et notifiée le 05/10/2026
Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.